

RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00190

Numéro SIREN : 801 187 840

Nom ou dénomination : A.LETUPPE

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2023 sous le numéro de dépôt 2284

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN

PALAIS DE JUSTICE
BP 645 3
02322 ST QUENTIN CEDEX

A.LETUPPE
173 R DU PRESIDENT JOHN FITZGERALD KENNEDY
02100 ST QUENTIN

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : A.LETUPPE

Numéro RCS : 801 187 840

Numéro Gestion : 2014B00190

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse 173 R DU PRESIDENT JOHN FITZGERALD
:
KENNEDY
02100 ST QUENTIN

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2021

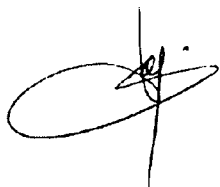
Durée de l'exercice : 12 mois

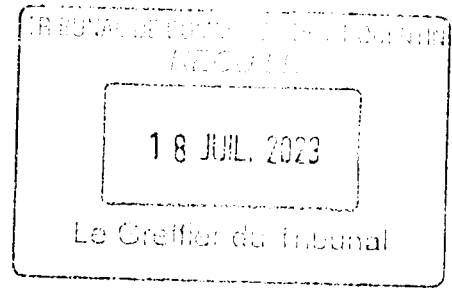
Comptes annuels déposés le : 18/07/2023

Sous le numéro : 2284

Délivré à Saint-Quentin le 18 juillet 2023

Le Greffier,





COMPTES ANNUELS

SAS A LETUPPE
173 Rue Du PSDT JF KENNEDY
02100 ST QUENTIN

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Cette page Copie est à l'usage de

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A LETUPPE		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		173 Rue Du PSDT JF KENNEDY		02100 ST QUENTIN		
SIRET		8 0 1 1 8 7 8 4 0 0 0 0 1 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				31 12 2021		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		
		Net				
		1		2		
		3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016	840	
	Immobilisations corporelles *		028	030	5 851	
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)	044	7 249	048	6 691	558
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062	4 828	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	600		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	77 672	
		Autres * (3)	072	074	40 314	
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	5 818		
	Charges constatées d'avance *	092	094	849		
Total II	096	130 081	098	130 081		
Total général (I + II)		110	137 330	112	6 691	130 639
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		100	
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	132			
	Report à nouveau		134		28 541	
	Résultat de l'exercice		136		7 721	
	Provisions réglementées		140			
	Total I	142	37 361			
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		26 858	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	32 536	172	66 420	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	93 278			
Total général (I + II + III)		180	130 639			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	7 282	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation du déclarant : A LETUPPE

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial			
	Autres			
	Immobilisations corporelles		558	601
	Immobilisations financières			
	Total I		558	601
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		3 634
		Marchandises	4 828	
	Avances et acomptes versés sur commandes		600	600
	Créances	Clients et comptes rattachés	77 672	80 475
		Autres	40 314	15 669
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		5 818	17 583
	Charges constatées d'avance		849	797
	Total II		130 081	118 758
Total général (I + II)			130 639	119 359
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		1 000	1 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale		100	100
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		28 541	11 955
	Résultat de l'exercice		7 721	16 586
	Provisions réglementées			
		Total I		37 361
Provisions pour risques et charges				
Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		26 858	22 894
	Autres dettes		66 420	66 825
	Produits constatés d'avance			
	Total III		93 278	89 719
Total général (I + II + III)			130 639	119 359

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS A LETUPPE		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31 03 2021		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires } Services *	215		214	115 359	
		217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	2 049	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	117 408	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236	(4 828)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	41 722	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	3 634	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	35 631	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)	243	57	244	679	
	Rémunérations du personnel *			250	30 399	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	460	
	Dotations aux amortissements *			254	1 043	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	7	
		260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	108 747	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	8 661	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)				290	475	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	45	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	1 370	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	7 721	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	7 721 314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	318				
	Provisions non déductibles *	322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)	324		1 370		
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	45
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44 octies et octies A)	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989		
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quidecies)	138		
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344		
ZFANG (44 quaterdecies)	345					
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
DÉDUCTIONS	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352	9 136
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370	9 136 372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

N° 2033-B

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : **A LETUPPE**

		Exercice N	Exercice N - 1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens} \\ \text{services} \end{array} \right.$	115 359	112 260
	Production stockée $\left(\begin{array}{l} \text{Variation du stock en produits intermédiaires,} \\ \text{produits finis et en cours de production} \end{array} \right)$		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits	2 049	2 490
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	117 408	114 751
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)	(4 828)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	41 722	36 489
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	3 634	189
	Autres charges externes	35 631	25 286
	Impôts, taxes et versements assimilés	679	(1 007)
	Rémunérations du personnel	30 399	26 459
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	460	9 280
	Dotations aux amortissements	1 043	894
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	7	3
	Total des charges d'exploitation (II)	108 747	97 593

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		8 661	17 158
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)	475	2 288
	Charges financières (V)		1
	Charges exceptionnelles (VI)	45	167
	Impôts sur les bénéfices (VII)	1 370	2 692
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		7 721	16 586

Formulaire obligatoire (article 302 septes A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS A LETUPPE				Néant ☐		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ							Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		
	Autres	410	840	412		416	840	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	426	
	Constructions	430		432		434	436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	2 979	442	1 000	444	446	3 979
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	524	452		454	456	524
	Matériel de transport	460		462		464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 906	472		474	476	1 906
Immobilisations financières		480		482		484	486	
TOTAL		490	6 249	492	1 000	494	496	7 249
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498	499	
Autres immobilisations incorporelles		500	840	502		504	506	840
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514	516	
	Constructions	520		522		524	526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	2 610	532	810	534	536	3 421
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	524	542		544	546	524
	Matériel de transport	550		552		554	556	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 673	562	233	564	566	1 906
TOTAL		570	5 648	572	1 043	574	576	6 691
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5		
		6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise A LETUPPE			Néant ☐		
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602		604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603		605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612		614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622		624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632		634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642		644	646		
	Sur comptes clients	650	652		654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662		664	666		
TOTAL		680	682		684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations	Reprises					
Fonds commercial	681	683						
Autres Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710	715	2					
Constructions	720	725	3					
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5					
Matériel de transport	750	755	6					
Autres immobilisations corporelles	760	765	7					
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780				
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter					
Déficits imputés		983						
Déficits reportables		984						
Déficits de l'exercice		860						
Total des déficits restant à reporter		870						
IV DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380				
N° du centre de gestion agréé				388				
Montant de la TVA collectée				374 8 794				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 12 611				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Principales méthodes utilisées

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en presumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Matériels et outillage industriels	4 à 5 ans
Matériel informatique	4 à 5 ans

b) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux (et en excluant les frais financiers).

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

c) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHARGES À PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 028
Dettes fiscales et sociales	2 312
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	7 339

VENTILATION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté par l'entreprise.

Rubriques	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers	3	
TOTAL	4	

CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires	100			100	10
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL	100			100	10

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires			
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales			
6- Certificats d'investissements			

"CARTE GRISE "

**S.A.S au capital de 1.000,00 €
137 RUE DU PRÉSIDENT JF KENNEDY
02100 SAINT QUENTIN**

*

R.C.S. SAINT QUENTIN 801 187 840

*

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt deux
le vingt-cinq juin,
à quatorze heures,

Les actionnaires de la SAS "**A.LETUPPE**" se sont réunis au siège social sur convocation qui leur a été adressée par la président.

L'Assemblée est présidée par monsieur LETUPPE Sylvain, président.

Le Président constate que d'après la feuille de présence certifiée par lui, tous les actionnaires représentant la totalité des actions sont présents ou régulièrement représentés.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

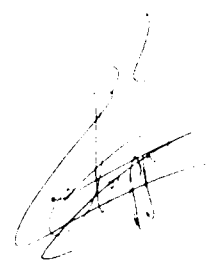
Il est rappelé l'ordre du jour de la présente réunion :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approration"des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat de l'Exercice,
- Quitus à la présidence,
- Pouvoirs à conférer

Le Président dépose ensuite sur Le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La lettre de convocation à la psésente Assemblée
- Les pouvoirr des associés représentés par des mandataires
- Le rapport de conseil d'administration
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.



Il rappelle que conformément à la Loi, tous ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion, puis la discussion est déclarée ouverte.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise des documents prescrits par la Loi, approuve le rapport du conseil d'administration, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice clos le **31 décembre 2021**, tels qu'ils ont été présentés faisant ressortir un bénéfice net comptable de 7.721 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'exercice clos le 31 décembre 2021 fait ressortir un bénéfice net comptable de 7.721 €. Les actionnaires décident d'affecter ce bénéfice net comptable de 7.721 € au compte « Report à nouveau » suite à cette affectation le compte « Report à nouveau » présente un solde créditeur de 36.262 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il a été procédé aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les actes de gestion accomplis par la Présidence au cours de l'exercice, dont le compte-rendu lui a été fait, donne quitus à la Gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

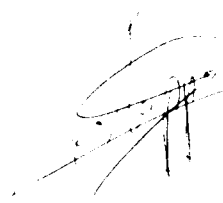
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il y aura lieu, notamment de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les actionnaires présents.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, located in the bottom right corner of the document.